

COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE

COMPTE-RENDU, PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER 2018 A LOQUEFFRET

Étaient présents (29) :

BERRIEN : Marie-Pierre COANT, Hubert LE LANN, Catherine MIGNOT JAOUEN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Yvonne QUIMERC'H

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Eric BLANCHARD, Dominique CONNAN, Isabelle NICOLAS, Jean-Pierre SALAÛN, Benoît MICHEL

LA FEUILLEE : Régis LE GOFF, Gérard RANNOU

LOCMARIA-BERRIEN : Alain LE CAM

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, François LELUYER, Jean-Pierre LE BIHAN

LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

PLOUYE : Marcel LE GUERN, Jean-Michel SCOUARNEC, Geneviève LE MAT

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Corinne NICOLE

Procurations : Paul QUEMENER à Marie-Pierre COANT, Josiane GUINVARC'H à Jean-Pierre BROUSTAL, Jean LE GAC à Georges MORVAN

Secrétaire de séance : Yves Claude GUILLOU

Ordre du jour :

- ➔ Commerce relais Saint-Rivoal : présentation du projet du candidat à la reprise et bail de location-gérance
- ➔ Actions réalisées dans le cadre du schéma d'accueil du public en forêt d'Huelgoat – demandes de financements Région, Département
- ➔ Contrat de partenariat Europe Région Pays COB - Avenant
- ➔ Transferts des actifs – budgets gîte d'étape et services communs
- ➔ Compétence optionnelle – politique de la ville
- ➔ Modification des statuts du SIRCOB
- ➔ Contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective
- ➔ Grilles tarifaires animation enfance et jeunesse, fiche commune inscription
- ➔ Commissions internes - révision
- ➔ PETR – Commission mobilité (1 titulaire, 1 suppléant)
- ➔ Informations diverses (pôle Economie Sociale et Solidaire du pays COB, Bureau d'accueil touristique à Huelgoat : projets à l'étude, horaires, site Internet de l'office de tourisme, ...)
- ➔ Questions diverses

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Commerce relais Saint-Rivoal : présentation du projet du candidat à la reprise et bail de location-gérance

Le président présente Yann Le Grand, candidat retenu à la gestion du commerce bar restaurant à Saint-Rivoal et lui demande d'exposer son parcours et son projet.

Après l'obtention de son bac professionnel en hôtellerie restauration option cuisine, il y a 15 ans, il travaille dans ce domaine sur différents lieux en France comme à l'étranger. Il est en poste en tant que chef de cuisine depuis 10 ans.

Il pense proposer une carte traditionnelle semi gastronomique et travailler avec les producteurs locaux dans la mesure du possible. Le restaurant sera ouvert midi et soir du mercredi au samedi et le dimanche midi d'octobre à mi-juin.

De mi-juin au mois de septembre le restaurant sera ouvert tous les jours sauf le lundi.

Il sera proposé 4 entrées, plats et desserts différents à l'ardoise.

Hors saison 2 plats en menu ouvrier seront proposés.

Il va travailler en cuisine et aura une personne salariée pour le service en salle et bar + 1 personne en extra si besoin.

L'objectif est de démarrer début mars.

Suite à cette présentation, le Président rappelle le contexte de l'acquisition du commerce Bar Restaurant à Saint-Rivoal, l'acquisition et la rénovation des bâtiments par la communauté de communes du Yeun Elez. Ensuite l'acquisition du fonds de commerce à la succession de M. Frédéric Salou en l'absence de repreneur et en considérant l'intérêt local puis la location gérance de l'ensemble (bâtiments et fonds de commerce) du 01 janvier au 31 octobre 2017.

Le président propose de mettre le fonds de commerce en location gérance avec les caractéristiques suivantes :

Durée de la location gérance : 3 ans renouvelable par tacite reconduction

Montant de la redevance : 820 € H.T. mensuel (murs et fonds) à compter du 01 octobre 2018, 410 € H.T du 01 avril au 30 septembre 2018, gratuit du 01 au 31 mars 2018

Montant du dépôt de garantie : 5.000 € (possibilité de le verser en deux parties au cours des 6 premiers mois d'activité dont la moitié à la signature du bail)

Frais notariés : ils sont à la charge du locataire

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les caractéristiques de l'acte de location gérance présenté et autorise le président à signer l'acte de location gérance et l'ensemble des pièces à intervenir.

Actions réalisées dans le cadre du schéma d'accueil du public en forêt d'Huelgoat – demandes de financements

Contrat de partenariat Région/Europe/Pays COB

Le Président rappelle que lors de la séance du 12 décembre 2017, il a été validé la réalisation de différentes actions d'aménagements et d'équipements dans le cadre du schéma d'accueil du public en forêt d'Huelgoat.

Cette opération s'inscrit essentiellement dans le cadre de la priorité 2 Faire du Centre Ouest Bretagne un éco territoire qui tend vers l'autosuffisance énergétique, fiche action n°2.2 Des paysages et des bourgs authentiques préservés par une urbanisation organisée.

Il s'agit d'aménagements concourant à la préservation et restauration et à la mise en valeur et l'attractivité de sites naturels donnant suite à la définition d'un plan d'actions construit sur la concertation des acteurs de différents secteurs.

Ce projet peut donc bénéficier de l'aide financière de la Région Bretagne dans le cadre du contrat de partenariat 2014-2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de solliciter le concours financier de la Région Bretagne pour les travaux d'aménagements et d'équipements inscrits dans le cadre du schéma d'accueil du public en forêt d'Huelgoat.

Conseil Départemental du Finistère

Cette opération peut aussi s'inscrire dans le cadre de la revue du projet du contrat de territoire 2015-2020 du Département du Finistère avec Monts d'Arrée Communauté avenant n°5 volet attractivité touristique. Le soutien financier du Département mobilise différents dispositifs départementaux.

Elle peut donc bénéficier à travers ces différents dispositifs de l'aide financière du conseil départemental du Finistère.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de solliciter le concours financier du conseil départemental du Finistère pour les travaux d'aménagements et d'équipements inscrits dans le cadre du schéma d'accueil du public en forêt d'Huelgoat.

Travaux d'aménagements et d'équipements dans le cadre du schéma d'accueil du public en forêt d'Huelgoat – référents

Pour assurer le suivi de ces travaux, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'Office National des Forêts. Afin de bien coordonner les travaux et le suivi il est demandé d'avoir un ou deux référents sur ce dossier.

Après discussion, Hubert Le Lann et Dominique Connan seront les référents de ce dossier pour la communauté de communes. Ils pourront être assistés des techniciens de la communauté de communes si besoin.

Contrat de partenariat Europe Région Pays COB - Avenant

Le Président rappelle que les collectivités avaient délibéré en 2015 et approuvé le contrat de partenariat proposé par la Région Bretagne au pays COB pour la période 2014-2020. La révision de ce contrat était prévue en 2017. Ainsi un avenant pour la période 2017-2020 est présenté il apporte quelques modifications au contrat initial dans les 3 priorités de développement, l'axe rééquilibrage territorial et l'axe services collectifs essentiels.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve et autorise le Président à signer

- L'avenant Contrat de partenariat Europe / Région/ Pays du Centre Ouest Bretagne 2014-2020 pour la période 2017-2020
- L'avenant à la « convention pour le soutien régional aux priorités de développement de ces contrats » rattachée à ce contrat pour la période 2017-2020

et donne délégation à la structure porteuse du pays pour valider et signer les éventuels avenants à ces documents qui interviendraient d'ici la fin de la période de contractualisation.

Mise à disposition de l'actif du gîte d'étape de la gare à Scrignac au budget annexe chalets, gîte d'étape du nouvel EPCI, Monts d'Arrée Communauté

Le président explique qu'un budget annexe est créé dans le nouvel EPCI, Monts d'Arrée Communauté pour les équipements suivants : Chalets à Botmeur et Gîte d'étape à Scrignac.

Il s'agit d'activités à caractère industriel et commercial soumises à la TVA.

Il convient donc de transférer à compter du 01 janvier 2017, les dépenses et recettes liées à l'activité du gîte d'étape dans le budget annexe chalets, gîte d'étape.

Par ailleurs, il est procédé à une mise à disposition de l'actif de cet équipement du budget principal vers le budget annexe chalets, gîte d'étape.

De plus l'emprunt concernant cet équipement, dans sa totalité, sera mis à disposition du budget principal au budget annexe ainsi que les subventions obtenues liées à cette opération qui seront comptabilisés dans les comptes 1311, 1312 et 1313 au lieu de 1321, 1322 et 1323.

De même les amortissements attachés à cet équipement seront réalisés sur le budget annexe.

Enfin, il est précisé que le report à nouveau – résultat de fonctionnement- ne sera pas transféré.

La situation au 01 janvier 2017 est représentée dans le tableau ci-dessous :

Numéro Inventaire : 261-GARE	
Valeur initiale immobilisation	498 520,49 €
Amortissements	26 355,24 €
Valeur nette comptable	472 165,25 €
Capital restant dû	177 950 €
Subventions transférables	56.000 € au compte 1311, 45.000 € au compte 1312 et 60.000 € au compte 1313
Subventions reprises	56.000 € au compte 1311, 45.000 € au compte 1312 et 60.000 € au compte 1313

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les transferts par mise à disposition proposés concernant l'actif, l'emprunt et les subventions.

Mise à disposition de l'actif du budget services communs au budget principal du nouvel EPCI, Monts d'Arrée communauté

Le président explique qu'un budget annexe est créé dans le nouvel EPCI, Monts d'Arrée Communauté pour le service suivant : Services Communs

Il convient de transférer à compter du 01 janvier 2017, les dépenses liées à l'actif immobilier du budget services communs dans le budget principal.

Par ailleurs, il est procédé à une mise à disposition de l'actif de cet équipement du budget annexe services communs vers le budget principal.

De plus l'emprunt concernant cet équipement, dans sa totalité, sera transféré du budget annexe au budget principal.

Enfin, il est précisé que le report à nouveau – résultat de fonctionnement- ne sera pas transféré.

La situation au 01 janvier 2017 est représentée dans le tableau ci-dessous :

Numéro Inventaire : 46	
Valeur initiale immobilisation	445 536,19 €
Valeur nette comptable	445 536,19 €
Capital restant dû	210 896,71€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les transferts par mise à disposition proposés concernant l'actif et l'emprunt.

Compétence optionnelle – politique de la ville

Le président rappelle que le conseil communautaire du 28 novembre avait pris une délibération pour adopter le projet des statuts et compétences de Monts d'Arrée Communauté.

La compétence optionnelle « Politique de la ville » est une compétence qui n'existait pas précédemment dans les deux communautés de communes ayant fusionnées au 01 janvier 2017. Elle n'était donc pas reprise dans l'arrêté préfectoral de fusion du 26 octobre 2016.

Lors de la séance du 28 novembre il a été délibéré sur un projet de statuts incluant un certain nombre de compétences sans préciser spécifiquement l'ajout de la compétence optionnelle nouvelle « politique de la ville ».

Ainsi le président demande de délibérer pour approuver les statuts présentés en expliquant au conseil communautaire et à l'attention des communes qui devront elles aussi délibérer sur le projet de statuts que la compétence optionnelle « Politique de la ville » est incluse dans les statuts proposés avec l'intérêt communautaire suivant : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations; animation et coordination de dispositifs contractuels de développement local d'insertion économique et sociale.

Les communes membres auxquelles sont notifiées la délibération et les statuts ont un délai de trois mois pour se prononcer, passé ce délai le silence gardé vaut acceptation. Si la majorité qualifiée des communes (2/3 des communes représentant ½ de la population ou inversement) est obtenue un arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts sera pris.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'adopter le projet de statuts présentés de la communauté de communes Monts d'Arrée Communauté tel qu'annexé à la présente délibération
- dit que le calcul des charges transférées relatives à ces compétences seront étudiées par la commission locale d'évaluation des charges transférées dans son rapport avant octobre 2018
- autorise le président à réaliser les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération notamment de recueillir l'accord des communes membres sur les nouveaux statuts conformément à l'article L5211-17 du CGCT

Modification des statuts du SIRCOB

Le président présente les statuts modifiés du Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne - SIRCOB - proposés à l'approbation des collectivités adhérentes.

Les modifications portent sur

- les collectivités adhérentes
- l'adresse du siège social
- la modification du nombre total de délégués au comité et au bureau
- l'ajout d'un budget annexe « réseau de chaleur »

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SIRCOB et autorise le président à signer les documents afférents.

Contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective

Tous les contrats liés à la reprise des matériaux se terminent au 31 décembre 2017 en lien avec le nouvel agrément des éco organismes en charge des emballages.

Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau. A cette fin, la collectivité choisit librement, pour chaque standard par matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les trois options proposées (reprise Filière, reprise Fédérations, reprise individuelle) et passe des contrats avec les repreneurs.

Les contrats « option filière » sont signés avec les repreneurs historiques de CITEO (CITEO est le nouveau nom d'Eco Emballages).

Ces contrats permettent d'obtenir des filières de reprise fiables pour des matériaux dont les contraintes de recyclage sont évolutives comme pour le plastique ou pour lesquels il n'y a pas de concurrence comme pour le verre et les briques alimentaires.

Aussi il est proposé de retenir :

- Pour les Plastiques : Valorplast
- Pour les Briques alimentaires (PCC) : Revipac
- Pour le Verre : Véralia

Les contrats « option fédération » sont signés avec des repreneurs adhérents à FNADE (Fédérations Nationales des Activités de Dépollution et de l'Environnement) ou FEDEREC (Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage).

Ces contrats sont négociables mais nécessitent une consultation de plusieurs entreprises.

Une consultation groupée a été lancée à l'échelle du Finistère par le SYMEED 29 au mois de juin 2017, afin d'obtenir des prix plus intéressants sur la reprise des matériaux en massifiant le gisement.

Le SYMEED 29 a lancé une consultation unique avec plusieurs maîtres d'ouvrage, compte tenu qu'il ne s'agit pas d'un marché public car ce sont des recettes.

Suite à l'analyse des offres reçues, les offres les mieux disantes retenues ont été :

- Pour l'Acier et l'Aluminium : Guyot Environnement
- Pour les Papiers Cartons Non Complexés (PCNC) : Netra

La consultation a également permis de relancer une négociation sur le contrat de reprise des papiers. L'offre la mieux disante retenue est celle de Suez Environnement.

Les différents contrats annexés sont proposés à la signature des collectivités pour la **période 2018-2022**.

Pour rappel, en 2016, le montant des recettes issues de la reprise des matériaux perçu par l'ancien Sivom était de 29583.56 €.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à signer des contrats de reprise « option filière » dans les versions annexées avec :
 - Valorplast pour les plastiques
 - Revipac pour les briques alimentaires (PCC)
 - Véralia pour le verre
- D'autoriser le Président à signer des contrats de reprise « option fédération » dans les versions annexées avec :
 - Guyot Environnement pour l'acier et l'aluminium
 - Netra pour les cartons (PCNC)
- D'autoriser le Président à signer un contrat de reprise des papiers avec Suez Environnement dans la version annexée

Grilles tarifaires animation enfance et jeunesse, fiche commune inscription

Le président explique à l'assemblée que la collectivité a un contrat enfance jeunesse en cours avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère (CAF) et à ce titre reçoit une aide annuelle au fonctionnement des différents services d'animation pour l'enfance et la jeunesse.

La CAF demande à l'ensemble de ses partenaires de moduler les tarifs en fonction du quotient familial.

Jusqu'à ce jour les tarifs de l'animation enfance jeunesse sur le territoire (hormis pour la commune de Berrien) étaient forfaitaires et dégressifs.

L'accueil enfance pour les 3-12 ans aura une grille tarifaire décomposée en 7 tranches de quotient familial

Tranche 1 : 0 - 400 €

Tranche 2 : 401 € - 650 €

Tranche 3 : 651 € - 850 €

Tranche 4 : 851 € - 1050 €

Tranche 5 : 1051 € - 1250 €

Tranche 6 : 1251 € - 1600 €

Tranche 7 : 1601 € et plus

Les quotients inconnus se verront appliqués le QF tranche 7.

L'accueil jeunesse pour les 12-17 ans aura une grille tarifaire décomposée en 5 tranches de quotient familial

Tranche 1 : 0 - 400 €

Tranche 2 : 401 € - 650 €

Tranche 3 : 651 € - 850 €

Tranche 4 : 851 € - 1050 €

Tranche 5 : 1051 € et plus

Les quotients inconnus se verront appliqués le QF tranche 5.

Les différents tarifs associés à ces tranches de quotient familial seront discutés en commission Vie des habitants et en mairie d'Huelgoat pour la partie jeunesse gérée par la commune.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'application des tarifs en fonction du quotient familial pour les animations enfance jeunesse ainsi que les tranches proposées.

Commissions internes – révision

Les commissions thématiques seront revues lors du prochain conseil communautaire.

Le groupe de travail communication est composé pour le moment de Josiane Guinvarc'h, Geneviève Le Mat et Corinne Nicole. Régis Le Goff a indiqué qu'il pourrait participer à l'élaboration de certains

articles. Marie-Pierre Coant et Jean-Pierre Salaün sont également volontaires pour intégrer ce groupe de travail.

PETR – Commission mobilité (1 titulaire, 1 suppléant)

Le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du COB, il a créé une commission Mobilité qui se compose de 5 titulaires et de 5 suppléants en plus de l'élu délégué à la Mobilité, René Le Moullec soit 1 titulaire et 1 suppléant par communauté de communes.

Les membres de cette commission peuvent être issus des conseils communautaires sans obligatoirement être délégué au comité syndical du PETR.

Le conseil communautaire, décide

Titulaire de la commission mobilité du PETR COB : Jean-Yves CRENN

Suppléant de la commission mobilité du PETR COB : Eric PRIGENT

Adopté à l'unanimité

Informations diverses (pôle Economie Sociale et Solidaire du pays COB, Bureau d'accueil touristique à Huelgoat : projets à l'étude, horaires, site Internet de l'office de tourisme, ...)

Le pôle de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Sa création sur le territoire du pays COB s'inscrit dans la suite de l'étude de préfiguration menée de novembre 2016 à novembre 2017 en collaboration avec le conseil de développement du pays.

L'assemblée générale constitutive de ce pôle doit avoir lieu fin février. Ce pôle a trois missions : développer l'emploi et l'entrepreneuriat en ESS, conduire des projets collectifs entre structures de l'ESS et acteurs du territoire, développer une culture ESS

L'emploi en ESS sur le territoire de Monts d'Arrée Communauté représente près de 20% de l'emploi total.

L'animation de ce pôle nécessitera l'emploi d'une personne.

La participation des collectivités serait de 0,10 cts par habitant soit de l'ordre de 820 € pour Monts d'Arrée Communauté.

Ce dossier sera revu lors d'un prochain conseil communautaire après la constitution de l'association porteuse du pôle ESS.

Bureau d'information touristique à Huelgoat

Lors du dernier bureau, le 23 janvier, plusieurs bâtiments ont été visités en présence du technicien de Finistère Ingénierie Assistance. Il va, pour la fin du mois de février, faire un tableau des différentes caractéristiques de chacun des projets (surface, visibilité, accessibilité, attractivité, fonctionnalité, délai pour sa mise en service) ainsi que du coût global (achat, rénovation, fonctionnement, frais de procédures, recettes (loyer...), subventions) de ces opérations.

Site Internet de l'office de tourisme : www.montsdarreetourisme.bzh il vient d'être mis en ligne, il demande à être complété et amélioré. Si les membres de l'assemblée ont des suggestions et remarques à faire qu'ils n'hésitent à apporter leurs contributions.

Questions diverses

Bus Fiat Ducato

Le mini bus communautaire, Fiat Ducato, est basé à Huelgoat il est utilisé par le service jeunesse et par les associations locales pour divers transports. La commune de Scignac a besoin de ce mini bus pour le transport des enfants de Scignac à l'ALSH de Berrien le mercredi. La coordination pour l'utilisation de ce véhicule se révèle un peu compliquée, il est convenu qu'une réunion entre les 3 communes de Berrien, Huelgoat et Scignac aura lieu pour résoudre ce problème.

Site Internet office de tourisme – tarif mise en avant– Régie office de tourisme

La communauté de communes a délibéré en novembre et décembre 2017 pour l'instauration de tarifs d'encarts publicitaires dans les guides de communication édités par la collectivité.

Les guides de communication concernent les hébergements et les restaurants.

La mise en avant sur le site Internet de Monts d'Arrée Tourisme pour les professionnels (hébergements et restaurants) ayant choisi la prestation d'un encart publicitaire dans les guides édités est incluse dans la prestation.

Toutefois, les autres acteurs en lien avec le tourisme n'étant pas présents dans les guides, une meilleure visibilité sur le site Internet peut être proposée.

Le tarif de cette prestation pourrait être de 10 € pour l'année 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

Prestation	Tarif 2018
Meilleure visibilité, mise en avant, sur le site Internet Monts d'Arrée Tourisme	10 € pour les autres acteurs (artistes, associations, ...) en lien avec le tourisme non présents dans un guide en format papier

Adopté à l'unanimité

La séance se termine à 20h55